



PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mercredi 20 décembre à 19h30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général par intérim et M. Mario Pilon, directeur des finances.

Absences motivées : Mme Diane Lacasse et Mme Caryl McCann, conseillères.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence de tous les membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

M. Roger Larose, maire, demande aux personnes présentes si elles ont des questions en lien avec le budget exclusivement.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du budget 2024**
5. **Adoption du programme triennal d'immobilisation**
6. **Période de questions du public**
7. **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

23-12-5150



23-12-5151

4. ADOPTION DU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du code municipal du Québec, « le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice »;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 12 décembre 2023, conformément à l'article 956 du code municipal du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le maire, M. Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 pour la Municipalité de Pontiac, soient adoptées telles que suit :



BUDGET 2024

Activités de fonctionnement / Operating activities

REVENUS / Revenues (avec affectation / with appropriation)	Budget 2023	Budget 2024
TAXES / Taxes	6 680 571 \$	6 837 019 \$
TAXES DE SECTEUR / Taxes for sectors	115 248 \$	114 298 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX / Price setting for municipal services	1 068 316 \$	1 096 807 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES / In lieu of taxes	846 508 \$	1 081 465 \$
TRANSFERTS SUBVENTIONS / Transfers grants	1 218 002 \$	1 260 611 \$
SERVICES RENDUS / Services rendered	98 350 \$	140 700 \$
IMPOSITION DE DROITS / Assessment of duties	373 150 \$	373 218 \$
AUTRES REVENUS ET INTÉRÊTS / Other income and interests	92 700 \$	83 700 \$
AFFECTATION DU SURPLUS NON-AFFECTÉ / Appropriation of non affected surplus	250 000 \$	0 \$
AFFECTATION DU SURPLUS DIVERS/Appropriation of various affected surplus	135 745 \$	0 \$
	10 878 590 \$	10 987 818 \$
CHARGES / Expenses (sans amortissement / without depreciation)	Budget 2023	Budget 2024
ADMINISTRATION GÉNÉRALE / General administration	1 240 351 \$	1 237 202 \$
SÉCURITÉ INCENDIE / Fire safety service	595 840 \$	621 095 \$
TRANSPORTS / Roads	2 924 700 \$	2 991 277 \$
HYGIÈNE DU MILIEU / Public health	1 136 007 \$	987 305 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Health and welfare	5 000 \$	8 000 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME / Planning and zoning	428 825 \$	437 390 \$
LOISIRS ET CULTURE / Arts and recreation	592 104 \$	605 450 \$
FRAIS DE FINANCEMENT / Service charge	351 188 \$	367 261 \$
QUOTES-PARTS MRC / MRC shares	2 508 457 \$	2 769 781 \$
REMBOURSEMENT DETTE À L.T. / Reimbursement of long-term borrowing bylaw	962 847 \$	829 786 \$
REMBOURSEMENT DU FOND DE ROULEMENT / Reimbursement of working fund	112 521 \$	112 521 \$
AFFECTATION DU SURPLUS DIVERS / Appropriation of various affected surplus	20 750 \$	20 750 \$
	10 878 590 \$	10 987 818 \$
Excédent (déficit)	0 \$	0 \$

Adoptée.



23-12-5152

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du code municipal du Québec, « le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

ET RÉSOLU QUE le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2024, 2025 et 2026 soit adopté tel que suit :

Descriptions	2024	2025	2026	Mode de financement
Infrastructure				
Centre communautaire de Luskville	200 000\$	1 800 000\$		Nouveau règlement d'emprunt #1 (2 000 000\$)
Travaux publics				
Pelle sur roue et autres équipement de voirie	750 000\$			Nouveau règlement d'emprunt #2 (750 000\$)
Réfection des chemins Murray et Clarendon (Phase II)	200 000\$			Règlement d'emprunt 03-23
Réfection du chemin Bronson-Bryant	500 000\$			Règlement d'emprunt 03-23
Réfection des chemins Kawartha et McKay (Phase II)	200 000\$			Règlement d'emprunt 03-23
Réfection du chemin Thérien	1 000 000\$			Nouveau règlement d'emprunt #2 (950 000\$) et Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec



Réfection du chemin Steele			500 000\$	Nouveau règlement d'emprunt #3 (500 000\$)
Réfection du chemin Braun	400 000\$			Nouveau règlement d'emprunt de secteur (250 000\$), nouveau règlement d'emprunt (200 000\$) et subvention MTQ PAVL PPA
Réfection du chemin Cerdarvale			350 000\$	Nouveau règlement d'emprunt #X (350 000\$)
Réfection du chemin Dubois		250 000\$		Nouveau règlement d'emprunt #X (250 000\$)
Réfection du chemin Pontiac		1 000 000\$		Nouveau règlement d'emprunt #X (1 000 000\$)
Hygiène du milieu				
Écocentre	100 000\$			Surplus non affecté (25 000\$) et subvention Recyc-Québec Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois
Projet eau potable et eaux usées	330 000\$			Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
Loisirs et vie communautaire				
Étude d'aménagement des parcs	75 000\$			Surplus non affecté
Amélioration de la marina	500 000\$			Nouveau règlement d'emprunt #X (500 000\$)
Amélioration des parcs et terrains de jeux	300 000\$			Nouveau règlement d'emprunt #X (300 000\$)
Total	4 555 000\$	3 050 000 \$	850 000 \$	
TOTAL sur 3 ans (2024 - 2026)	8 455 000\$			

Adoptée



6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Roger Larose, maire, demande aux personnes présentes si elles ont des questions en lien avec le budget exclusivement.

23-12-5153

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h35 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Louis-Alexandre Monast
Directeur général adjoint greffier
et secrétaire-trésorier

Roger Larose
Maire

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».